LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
01 SEP. 2016

Luxembourg, le 01 SEP. 2016

Objet : Réponse conjointe de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État et de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire N° 2215 du 13 juillet 2016 de Monsieur le Député Aly KAES concernant les missions des agents de l'Administration des Douanes et Accises dans le cadre du plan gouvernementale « Vigilnat »

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse conjointe à la question parlementaire N°2215 du 13 juillet 2016 de Monsieur le Député Aly KAES.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

Réponse commune de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État et de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n° 2215 du 13 juillet 2016 de Monsieur le Député Aly KAES

Le plan gouvernemental de vigilance nationale face aux menaces d'actions terroristes « plan Vigilnat », approuvé et rendu exécutoire par le Conseil de Gouvernement le 27 mars 2015, prévoit des mesures de vigilance, de prévention et de protection.

La coordination stratégique concernant l'exécution du plan Vigilnat s'effectue sous l'autorité du Haut-Commissaire à la Protection nationale. En fonction du niveau d'alerte donné lesdites mesures y stipulées sont mises en œuvre.

En ce qui concerne l'Administration des douanes et accises (ADA), les missions de prévention et de protection lui confiées en vertu du plan Vigilnat restent en principe les mêmes pour les niveaux 3 et 4 et se distinguent entre elles surtout en ce qui concerne le nombre d'agents mis à disposition et la durée de leur présence sur le terrain, laquelle peut être portée jusqu'à 24 hres/24 hres et 7 jours/7 jours.

Sans exclure une présence à différents autres endroits du territoire national, la mission des agents de l'ADA se conçoit prioritairement par une présence renforcée aux gares et à l'aéroport.

La planification opérationnelle coopérative entre l'ADA et la Police grand-ducale a lieu à différents niveaux.

Ainsi, l'ADA est présente en cas de besoin au sein du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme présidé par le Haut-Commissaire à la Protection nationale (niveaux 1 à 3 du plan Vigilnat) et fait partie de la cellule de crise présidée par un membre du Gouvernement (niveau 4 du plan Vigilnat).

En outre, l'ADA est représentée auprès du poste de commandement commun de la Police grand-ducale pour assurer une coordination opérationnelle en temps réel de leurs actions et l'exécution de leurs missions respectives conçues dans le cadre du plan Vigilnat.

Il importe de rappeler que le plan Vigilnat comporte une partie publique et une partie non publique. Cette dernière inclut également les précisions demandées par l'honorable Député sur la stratégie opérationnelle qui, pour des raisons évidentes de sécurité nationale où la discrétion est de mise, ne peuvent être divulguées dans le cadre d'une question parlementaire.